

TAUX D'ENCADREMENT (minimum)

Types de sortie	Autorisations	TABLEAU 3 Activités EPS à encadrement renforcé		TABLEAU 2 Autres activités EPS		Types de sortie	TABLEAU 1	
		ENCADREMENT DE L'ACTIVITE					ENCADREMENT VIE COLLECTIVE	
		Encadrement renforcé		Encadrement spécifique			MATERNELLE	ELEMENTAIRE
		MATERNELLE	ELEMENTAIRE	MATERNELLE	ELEMENTAIRE			
Sorties scolaires REGULIERES	Autorisation donnée par le directeur d'école	<p><u>Jusqu'à 12 élèves :</u></p> <p>Le maître plus 1 intervenant</p> <p><u>Au-delà 12 élèves :</u></p> <p>1 intervenant supplémentaire pour 6 élèves</p>		<p><u>Jusqu'à 24 élèves :</u></p> <p>Le maître plus 1 intervenant</p> <p><u>Au-delà 24 élèves :</u></p> <p>1 intervenant supplémentaire pour 12 élèves</p>		Sorties régulières ou occasionnelles de PROXIMITE	Cas des sorties scolaires régulières ou occasionnelles, réalisées à pied ou en car, à proximité de l'école et qui ne dépassent pas la ½ journée.	
							Maître plus 1 accompagnateur	Maître seul
Sorties scolaires OCCASIONNELLES sans nuitée	Autorisation donnée par le directeur d'école	<p><u>Jusqu'à 16 élèves :</u></p> <p>Le maître plus 1 intervenant</p> <p><u>Au-delà 16 élèves :</u></p> <p>1 intervenant supplémentaire pour 8 élèves</p>		<p><u>Jusqu'à 30 élèves :</u></p> <p>Le maître plus 1 intervenant</p> <p><u>Au-delà 30 élèves :</u></p> <p>1 intervenant supplémentaire pour 15 élèves</p>		Sorties scolaires OCCASIONNELLES sans nuitée	Maître plus 1 accompagnateur	Maître plus 1 accompagnateur
								<p><u>Au-delà de 16 :</u></p> <p>1 accompagnateur pour 8</p>
Sortie scolaire AVEC NUITEES	Inspecteur d'académie					Sortie scolaire AVEC NUITEES	Maître plus 1 accompagnateur	<p><u>Au-delà de 20 :</u></p> <p>1 accompagnateur pour 10</p>
INTERVENANT =								ACCOMPAGNATEUR
AGREMENT, AUTORISATION DU DIRECTEUR et FICHE NAVETTE						AUTORISATION DU DIRECTEUR		